





Fier-es de notre service public



LA REVALORISATION DES SALAIRES LA PLUS IMPORTANTE DE FRANCE

La Ville de Lyon est la seule grande collectivité à avoir porté la même année la revalorisation de son régime indemnitaire, la revalorisation de la catégorie C et l'augmentation du point d'indice. En année pleine, cela correspond à près de 20 millions d'euros supplémentaires en faveur du salaire des agent-es. La prime de fin d'année a été bonifiée de près de 143 euros brut pour atteindre 1726 euros.

PACTE SOCIAL #03

LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS SALARIALES ENTRE FEMMES ET HOMMES

La revalorisation du régime indemnitaire a bénéficié aux filières les plus féminisées :

médicosociale (98 %), administrative (81 %), culturelle (71 %).

À titre d'exemple, le régime indemnitaire moyen des assistant-es socio-

éducatif-ves a augmenté de 69 % (+189 €), celui des infirmier-es de 143 % (+294 €), celui des auxiliaires de puériculture de 40 % (+86 €) celui des éducateur-trices de jeunes enfants de 41 % (+152 €), celui des

bibliothécaires de 31 % (+130 €).

PACTE SOCIAL #05

UN BOUCLIER SOCIAL SUR L'AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Face à l'obligation réglementaire des 1 607 heures, la Ville de Lyon a reconnu la sujétion pénibilité à près de 60 % de son personnel, un taux de couverture exceptionnel au niveau national. Un grand nombre d'agent-es de catégorie C ont ainsi conservé leurs jours de congés bonifiés : crèches, écoles, corps techniques, policier-es, aidessoignant-es... Pour les métiers non couverts par la pénibilité, des cycles horaires à la carte ont été proposés aux services et aux agent-es.

PACTE SOCIAL #07

UN RECRUTEMENT TOUJOURS TRÈS ACTIF EN FAVEUR DU SERVICE PUBLIC

Dans le cadre des 400 créations de postes prévues sur le mandat, 50 créations nettes de postes ont été autorisées pour 2022. Des campagnes de recrutement grand public ont été lancées sur la petite enfance, la police ou encore les espaces verts. Une convention de coopération a été signée avec les partenaires locaux de l'emploi et de l'insertion. Enfin, la Ville a organisé la reprise en régie publique de 8 accueils de loisirs, soit l'équivalent d'une soixantaine de postes municipalisés.

PACTE SOCIAL #01

Janvier 2023

PRÈS D'UN MILLION D'EUROS POUR LA COUVERTURE SANTÉ DES AGENT-ES

En 2022, la Ville de Lyon a mis plus de 200 000 euros sur la couverture santé des agent-es pour limiter son évolution tarifaire à 6 %, offrir un tarif plus avantageux aux familles monoparentales, développer un fonds de secours pour les situations de fragilité. Fin 2022, la Ville de Lyon a délibéré pour couvrir à 50 % les augmentations tarifaires majeures annoncées aux agent-es sur 2023, soit 700 000 euros de plus de l'employeur, ainsi qu'une négociation pour geler les tarifs mutuelle/prévoyance sur 2024 et 2025.

PACTE SOCIAL #06

LA CRÉATION D'UN DISPOSITIF D'ALERTE POUR LES AGENT-ES EN SOUFFRANCE

Afin de lutter contre les violences, harcèlements, discriminations et agissements sexistes, la Ville de Lyon a lancé en septembre 2022 un dispositif d'alerte téléphonique et numérique, avec l'appui du Centre de gestion du Rhône, pour offrir aux agent-es un accompagnement juridique et psychologique confidentiel en cas de difficultés.

Cet outil de signalement vient compléter les canaux déjà existants au sein de la collectivité (managers, conseiller-es de prévention, médecine professionnelle, syndicats...).

PACTE SOCIAL #07



DES PARTENARIATS EN FAVEUR DU LOGEMENT ABORDABLE POUR LES AGENT-ES

Après avoir introduit les agent-es municipaux-ales comme publics prioritaires pour les logements sociaux dont la Ville de Lyon est réservataire (2021), l'employeur a réservé 30 logements sociaux auprès de Grand Lyon Habitat pour 150000 euros (2022), qui s'ajoutent aux 100 logements sociaux déjà réservés auprès de la SACVL (2020). Des partenariats ont également été noués avec CDC habitat pour favoriser



l'accès des agent-es à du logement intermédiaire, ou à la propriété via le dispositif innovant du bail réel solidaire. L'encadrement des loyers, mesure de droit commun, vient compléter ces actions.

PACTE SOCIAL #06

DES «CONFÉRENCES DE SALARIÉ-ES» AVEC LES CRÈCHES ET LES ÉCOLES

Afin d'améliorer les conditions de travail des agent-es des crèches et des écoles, des panels d'agent-es tiré-es au sort ont été interviewés et des actions mises au vote. Pour les écoles, 22 postes qui auraient dû être supprimés avec la baisse de la population scolaire ont été maintenus, une équipe de 12 volants titulaires vient en renfort, 4 nouveaux postes de conseiller-es et d'assistant-es de prévention ont été créés et l'acquisition de nouveau matériel ergonomique est actée pour lutter contre l'usure professionnelle.

Près de 200 agent-es tiré-es au sort parmi des volontaires ont lancé les

PACTE SOCIAL #07

LE LANCEMENT D'UN PROJET D'ADMINISTRATION

bases d'un projet d'administration de la Ville de Lyon autour de 8 axes stratégiques (attractivité, simplification, transition écologique, entraide et coopération...) et près de 170 initiatives. L'enjeu est d'élargir progressivement cette feuille de route à l'ensemble du personnel à travers des projets transverses (CRM, centres de responsabilité municipaux), à renforcer ainsi le travail en transversalité et à favoriser une plus grande initiative des services et des agent-es.

PACTE SOCIAL #10

UN PROTOCOLE D'ACCORD POUR VALORISER LA POLICE MUNICIPALE

Un protocole d'accord majoritaire a été signé avec les partenaires sociaux en mai 2022 afin de revaloriser les policier-es municipaux-ales avec 550 000 euros de revalorisation de salaires, un déroulé de carrière amélioré pour les catégories B et C, l'assouplissement du travail du dimanche ou encore l'acquisition de nouveaux matériels pour améliorer leurs conditions de travail.

PACTE SOCIAL #02





